

## **Paquet économie circulaire : le Parlement européen montre la voie ! - Angélique Delahaye (LR, PPE, Fr)**



Mercredi 18 avril a été adopté en plénière le paquet sur l'économie circulaire qui se compose de quatre propositions législatives révisant la directive cadre sur les déchets et les trois directives relatives aux emballages, à la mise en décharge et aux équipements électriques.

*« Je me félicite de l'adoption de ce paquet qui, adopté à la large majorité, reflète l'ambition du Parlement européen en matière de recyclage et plus généralement en matière d'économie circulaire ! », a déclaré la députée européenne.*

Ce vote fait suite aux accords de trilogue qui ont été trouvés entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne en décembre 2017.

Mention spéciale pour les mesures de prévention et de réduction des déchets alimentaires prévues dans la directive relative aux déchets : *« avec des objectifs de réduction du gaspillage alimentaire fixés à 30% d'ici 2030 et à 50% d'ici 2050, ce sont des objectifs ambitieux qui vont dans le bon sens ! Je salue particulièrement le fait que les dons et la redistribution des denrées consommables soient encouragés afin de réduire le gaspillage alimentaire, cela va dans le sens du combat que je mène depuis 2013 en tant que présidente de l'association SOLAAL\* », s'est félicitée Angélique Delahaye.*

*« Il est cependant regrettable que les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire ne soient pas contraignants. Les États membres se sont encore une fois montrés frileux ! », a regretté la députée européenne.*

Après le vote positif du Parlement européen, la balle est maintenant dans le camp du Conseil de l'Union européenne qui devra se prononcer sur les accords de trilogue afin de clôturer la procédure législative ordinaire.

\* SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires